

**Céline
Noyrigat**

Financement et délais

Si tu es salarié du secteur privé

Le CPF

Chaque année, et jusqu'à l'âge de ta retraite, ton compte est crédité d'un montant forfaitaire de 500 euros (ou 800 euros pour des catégories d'actifs spécifiques).

Le bilan de compétences EST éligible au CPF. Selon le montant disponible sur ton compte, tu peux prétendre à une prise en charge quasi-intégrale de ton bilan de compétences (100€ à ta charge). Pour vérifier cette information, connecte-toi à ton espace personnel sur [Mon Compte Formation](#).

Si tu utilises ton CPF pour un bilan réalisé hors temps de travail, ton employeur n'a pas à être informé. Par contre, s'il est réalisé en tout ou partie pendant le temps de travail, tu dois demander l'accord préalable de ton employeur.

Le Plan de Développement des Compétences

PLAN DE DEVELOPPEMENT DES COMPETENCES
Il permet DE FINANCER TON BILAN à l'initiative de TON employeur, le cout du bilan est à la charge de ton entreprise.

Maintien de la rémunération : Durant le bilan, tu continues à être rémunéré et conserve ta protection sociale habituelle.

Bilan pendant le temps de travail, sauf exceptions

Congés de reclassement

Si ton entreprise à moins de 1000 salariés (Pas obligatoire si ton entreprise est en redressement ou liquidation judiciaire), et qu'elle envisage de te licencier pour motif économique, elle se doit de te proposer, un congés de reclassement. Il te permet de bénéficier d'actions de formation dont un bilan de compétences.

Si tu es demandeur d'emploi

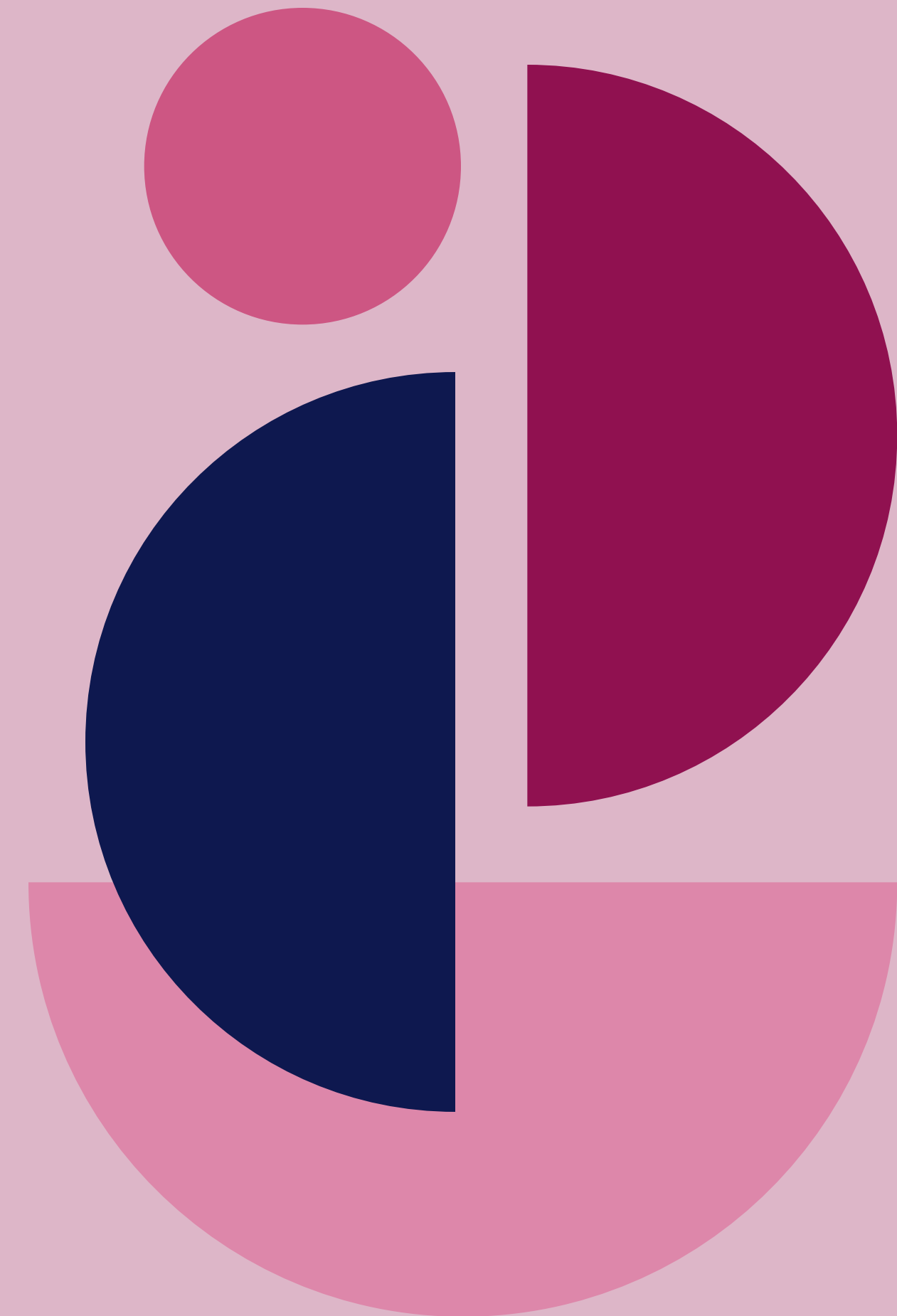
L'aide individuel à la formation

Tu peux prétendre d'un financement, que tu sois indemnisé ou non via, l'AIF, l'aide individuelle à la formation.

Si une partie seulement du coût est pris en charge ou si ton compte CPF n'est pas assez alimenté, Pôle emploi Franc Travail est en mesure de proposer un abondement.

Il faut tout d'abord que tu valides ton projet avec ton conseiller, que tu sollicites un devis auprès de l'organisme que tu transmets ensuite à Pôle emploi France Travail.

Ce dernier étudie ta demande, puis donne ou non son accord. Il est important que la demande de bilan soit cohérente avec le projet professionnel, auquel cas Pôle emploi Franc Travail est en droit de refuser le financement du bilan de compétences.



Si tu es dans la fonction publique

Le bilan de compétence peut être réalisé soit à TA demande, soit à la demande de TON administration.

Il peut être réalisé avec un prestataire extérieur ou interne à ton administration.

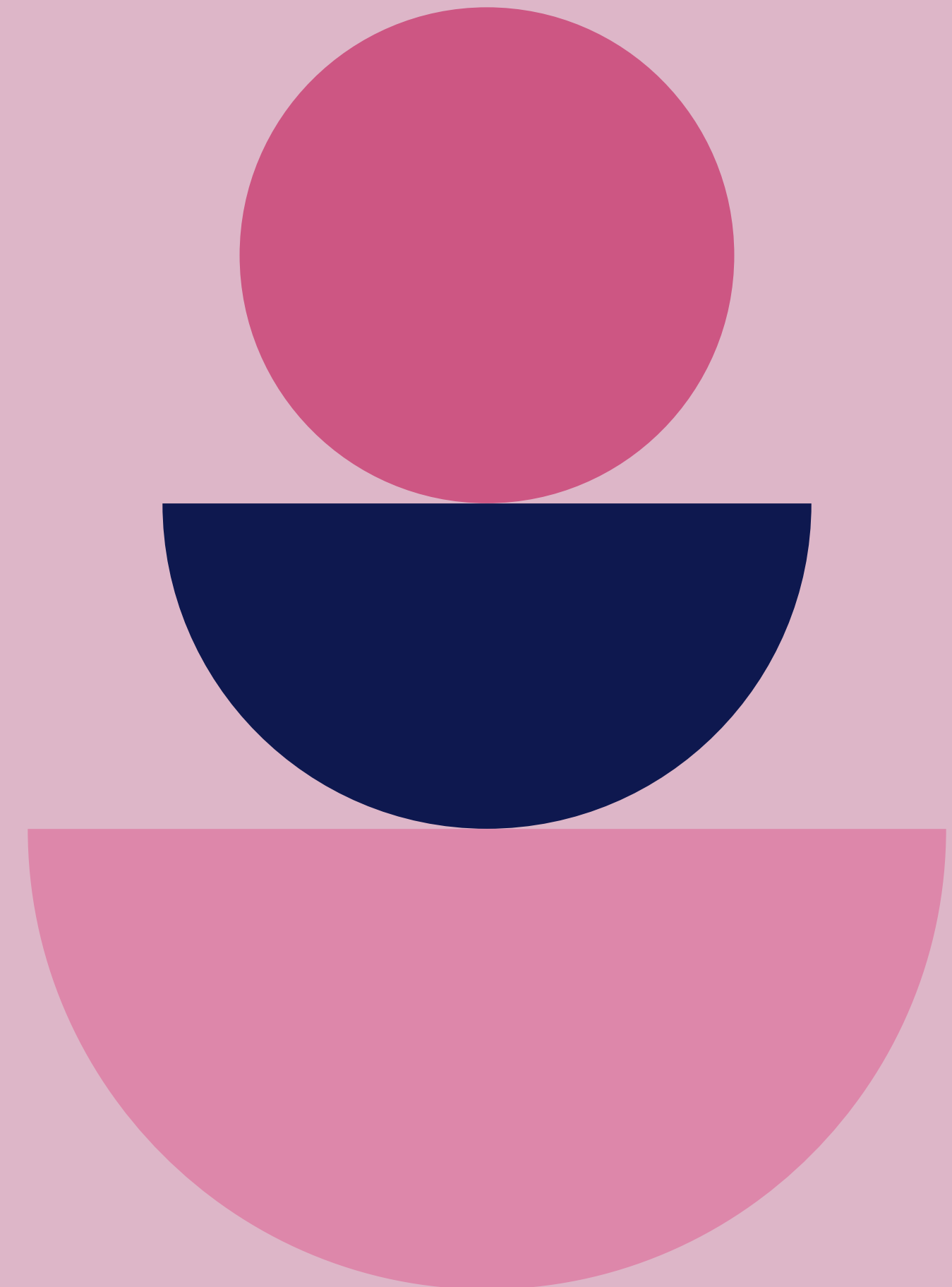
Tu peux demander à ton administration la prise en charge financière de la prestation (peut être réalisé pendant tes heures de travail et demander à bénéficier pour cela d'un congé).

Vous pouvez utiliser votre compte personnel de formation (CPF) pour compléter la préparation ou la réalisation de votre bilan.

Tu bénéficies d'un accès prioritaire si tu es :

- Emplois catégorie C et tu n'as pas le bac.
- Tu es en situation de handicap bénéficiaire de l'obligation d'emploi
- Il est constaté, après avis du médecin du travail, que tu es particulièrement exposé dans ta profession.

Tu dois obtenir la validation de ton administration pour le faire si tu veux utiliser ton CPF.



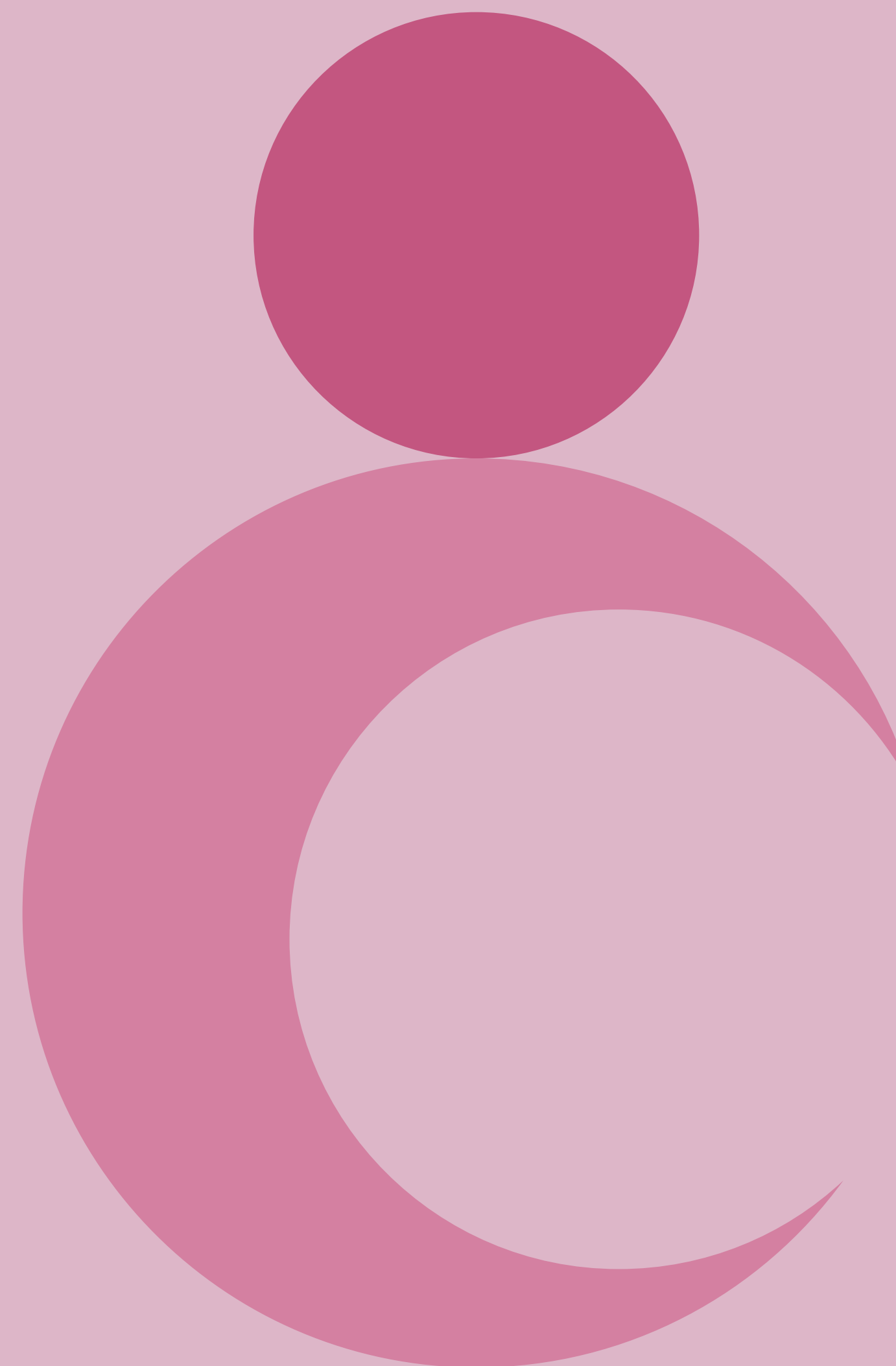
Si tu es indépendant

Tu dois te tourner vers ton fonds d'assurance formation (FAF). Ce dernier diffère en fonction de ton secteur d'activité. Attention, il est impératif d'avoir payé ta cotisation.

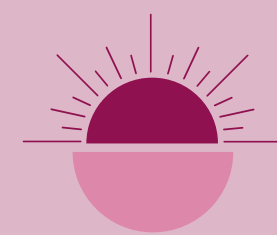
- Les professions libérales se rapprocheront du FIF-PL
- Les professions libérales médicales du FAF-PM
- Les commerçants et les dirigeants non-salariés du commerce, de l'industrie et des services de l'Agefice
- Les artistes auteurs de l'AFDAS,
- Les artisans, les chefs d'entreprise inscrits au répertoire des métiers (RM) et les autoentrepreneurs artisans non-inscrits au RM du FAFCEA
- Les exploitants agricoles et chefs d'exploitation forestière de Vivéa
- Les professionnels de la pêche de l'OPCO Ocapiat.

Tu veux le financer toi-même

Que tu sois salarié, travailleur indépendant ou demandeur d'emploi, tu peux financer le bilan de compétences par tes propres moyens. Parlons-en, et nous pouvons prévoir un règlement en plusieurs fois.



Ose le changement



**Céline
Noyrigat**